



ARRETE MUNICIPAL
Réglementation de la circulation et du stationnement
des véhicules : Route du Seplats

N° 147 / 2024

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande de LEMAN Travaux Publics – 173 chemin des Affouages /4140 EXCENEVEX en date du 04/06/2024.
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules **du 10 juin 2024 à 07 h00 au 25 juin 2024 à 17h00** pour permettre des travaux de : raccordement AEP et EU.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pendant la période du **10 juin 2024 à 7h00 au 25 juin 2024 à 17h00**, la circulation de tous les véhicules sur la route du Seplats à hauteur du n° 123 sera réglementée.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules se fera par **alternat automatique**.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tous véhicules légers et lourds seront interdits sur l'emprise de la zone des travaux exceptés pour les véhicules affectés aux chantiers.

ARTICLE 4 : La signalisation ainsi que la remise en état de la route après travaux tel que l'enrobé sera à la charge de : LEMAN Travaux Publics – 173 chemin des Affouages 74140 EXCENEVEX

ARTICLE 5 : Des panneaux de signalisation seront placés à tous les points stratégiques et y demeureront pendant la durée de la réglementation.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- Les services techniques de la commune d'Abondance,
- LEMAN Travaux Publics – 173 chemin des Affouages 74140 EXCENEVEX.
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Paul GIRARD-DESPRAULEX.